

## SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 13 septembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, BOUCARD David, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, KIEFFER Christian, PANAZOL Jeannot, PAJOT Ophélie.

**Absents** : Mmes et Mrs CONSTANT Simon, JOSEFOWITZ Virginie et VIMBER Jean-François.

**Procurations** : Mr FERRIER Didier à Mme GUICHARD Marie, Mme DEBUE Sandra à Mr BLOYS Damien, Mr AVELLANEDA Jean-Raymond à Mr DEFRAYE Régis et Mme BORDIER Frédérique à Mr BOUCARD David

**Secrétaire de séance** : Mme PAJOT Ophélie

### ORDRE DU JOUR

- Présentation du RPQS
- Convention nouveaux voisins
- Projet de rénovation énergétique à l'école de Verteillac
- Echange de parcelles de terrain entre la commune de Verteillac et Mme PONCEAU
- Achat débroussailleuse
- Projet d'aménagement de différents locaux sur la commune
- Dépôt de demande de subvention pour la MAM
- Travaux à réaliser : Pose de bloc de pierre au lieu-dit « Chez Martine »
- SIVOM : Décision Modificative
- Choix d'une dénomination pour l'école élémentaire
- Occupation du domaine public communal (Augmentation de la redevance) et Révision de la liste des assujettis
- Signature d'un Contrat avec LA POSTE : Sondage identification des personnes vulnérables sur la commune de Verteillac
- Réaffectation de l'ensemble des Missions de Madame GUIGNARD Christelle suite à son départ
- Achat de distributeurs de sacs « déjections canines » avec poubelle
- Salle « Camille MERLAUD » : Achat de tables supplémentaires
- Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale
- Signature d'une convention avec l'Union Départemental des Sapeur- Pompiers de la Dordogne
- Achat d'un réfrigérateur
- Réparation des luminaires de l'école de Verteillac
- Bons d'achat en faveur des bénévoles

## N° 09-2023-01

### **Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2022**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur KIEFFER Christian, Conseiller municipal, qui, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP DES TERRES BLANCHES.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

## N° 09-2023-02

### **Objet : Verteillac : Référent sur le dispositif de l'Association « Mes Nouveaux Voisins » : Signature d'une convention**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BLOYS Damien, 4<sup>ème</sup> Adjoint, qui informe les membres du Conseil municipal que la Commune de Verteillac a été nommée référente parmi vingt communes du dispositif « Mes Nouveaux Voisins » en collaboration avec le Conseil Départemental.

Il explique que ce dispositif a pour objectif d'accueillir les potentiels nouveaux habitants en Dordogne. Monsieur le Maire précise qu'il en coûtera à la commune de Verteillac **500.00 €** non assujetti à T.V.A. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la signature d'une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** la signature d'une convention avec l'Association « Mes Nouveaux Voisins »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cette nomination,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense à hauteur de 500.00 €.

## N° 09-2023-03

### **Objet : Rénovation énergétique de l'école de Verteillac : Etude géotechnique, choix du prestataire**

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BOUCARD David, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui informe les membres du Conseil municipal du retour du cabinet INTECH sur les retours des candidatures concernant l'étude géotechnique de l'école de Verteillac.

Il procède à la lecture des différents devis :

- « Optisol » pour un montant H.T de **6 487.00 €** ;
- « Alpha BTP » pour un montant H.T de **6 597.00 €** ;
- « A.P.G » pour un montant H.T de **8 742.50 €** ;
- « Géotec » pour un montant H.T de **6 680.00 €**.

Monsieur BOUCARD David précise que l'offre du soumissionnaire « Optisol » est conforme à la demande.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise « Optisol » pour un montant de **6 487.00 € H.T.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis et engager la dépense.

**Objet : Echange de parcelles de terrains entre la Commune de Verteillac et Madame PONCEAU**

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur BOUCARD David, 1<sup>er</sup> Adjoint, qui fait lecture de l'acte d'échange d'une parcelle avec Madame Josette PONCEAU.

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur :

La cession à titre d'échange, par la Commune de VERTEILLAC de la parcelle qui suit :  
A VERTEILLAC (DORDOGNE) 24320 Lieu-dit Fons de Labrousse.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
WB	273	Fons de Labrousse	00 ha 03 a 02 ca

La parcelle cadastrée section WB numéro 273 étant issue avec la parcelle cadastrée section WB numéro 272 de la division de la parcelle cadastrée section WB numéro 242, suivant document d'arpentage établi par Monsieur Guillaume MAZOUAUD, géomètre-expert à COUTRAS, n° 537 W en date du 28 septembre 2021. D'une valeur de 1.800,00 €.

Contre celle qui suit, appartenant à Madame Josette DURIEUX, épouse PONCEAU, née à VERTEILLAC le 30 juillet 1936 :

A VERTEILLAC (DORDOGNE) 24320 Lieu-dit Fons de Labrousse.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
WB	271	Fons de Labrousse	00 ha 04 a 60 ca

La parcelle cadastrée section WB numéro 271 étant issue avec la parcelle cadastrée section WB numéro 270 de la division de la parcelle cadastrée section WB numéro 3, suivant document d'arpentage établi par Monsieur Guillaume MAZOUAUD, géomètre-expert à COUTRAS, n° 537 W en date du 28 septembre 2021. D'une valeur de 2.000,00 €.

Ledit échange étant à charge pour la Commune de verser une soulte à Madame Josette DURIEUX d'un montant de **200 00 €**.

Et les frais prévisionnels d'acte étant d'un montant de **950.00 €**, à la charge exclusive de la Commune.

Monsieur le Maire précise que le représentant de la commune est spécialement autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de celle-ci au terme d'une délibération motivée de son Conseil municipal en date du 21 Septembre 2023 visée par la préfecture le 25 Septembre 2023. Une ampliation est annexée.

Ladite délibération a été publiée sous forme d'affichage d'extrait du compte-rendu de la séance effectuée dans la huitaine, ainsi que l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales le prévoit.

Observation étant faite que le délai de deux mois prévus par l'article L 2131-6 du code susvisé s'est écoulé sans que la commune ait reçu notification d'un recours devant le tribunal administratif par le représentant de l'Etat dans le département pour acte contraire à la légalité, ainsi que son représentant susnommé le déclare.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** la procédure d'échange des parcelles,
- **D'AUTORISER** les dépenses de **200.00 €** de la soulte et de **950.00 €** des frais prévisionnels d'acte,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

## N° 09-2023-05

### **Objet : Achat d'une débroussailleuse ANOVA et Achat d'un Transpalette**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'investir dans l'achat d'une débroussailleuse et d'un porte palette.

Concernant l'achat de la débroussailleuse, il fait lecture de la facture de la SARL « MOTOCULTURE RIBERACOISE » - La Borie – 24600 Ribérac et annonce un montant de **516.67 € H.T**, soit **620.00 € T.T.C.**

Concernant l'achat d'un transpalette, il fait lecture du devis de la SAS « WURTH » - ZI Ouest – Rue Georges Besse – 67158 ERSTEIN Cedex et annonce un montant de **429.00 € H.T**, soit **523.20 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** l'achat d'une débroussailleuse auprès de la SARL dénommée ci-dessus pour un montant T.T.C de **620.00 €** et d'un transpalette auprès de la SAS dénommée ci-dessus pour un montant T.T.C de **523.20 €**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense et à **PREVOIR** les crédits nécessaires au budget.

## N° 09-2023-06

### **Objet : Projet Aménagement d'un local de la Mairie et divers travaux de locaux**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GUICHARD Marie, 3<sup>ème</sup> Adjointe qui explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à divers travaux d'un local communal et propose également un aménagement d'un local au sein de la Mairie, ainsi que des travaux relatifs au remplacement d'un radiateur.

Il propose de contracter pour les deux premiers projets avec l'entreprise « Carmi renov » - Porboutou – 24600 Allemans, et avec la SARL MORISSET-ZA Le Pontis-Route de la Tour Blanche-24320 Verteillac pour le remplacement du radiateur.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'allouer une enveloppe globale pour ces trois projets de **4 200.00 € H.T.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** la réalisation de ces trois projets avec l'entreprise « Carmi renov » - Porboutou – 24600 Allemans et la SARL MORISSET-ZA Le Pontis-Route de la Tour Blanche-24320 Verteillac,
- **D'ACCEPTER** l'allocation d'une enveloppe à hauteur de **4 200.00 € H.T**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 09-2023-07

### **Objet : Dépôt de demande de subvention pour le changement de la chaudière de la MAM**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que la chaudière de la Maison des Assistantes Maternelles est vétuste et qu'il devient impératif de la remplacer pour des raisons de sécurité mais aussi en raison des coûts d'exploitation (le projet de changement de chaudière permettrait de remplacer le fuel par une chaudière à granules).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de déposer des demandes de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions.

## N° 09-2023-08

### **Objet : Travaux à réaliser : Pose de bloc de pierre au lieu-dit « Chez Martine »**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois demande pour des raisons de sécurité qu'il soit posé un bloc de pierre au lieu-dit « Chez Martine » - 24320 Verteillac.

Il explique qu'il convient de protéger un chemin communal et riverain avec un empierrement du talus adjacent. La nature du risque étant les intempéries et en particulier les fortes pluies.

Monsieur le Maire fait lecture de l'étude budgétaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois :

- Fourniture de bloc 10\*1m, soit 12 \* 50 € : **600.00 € H.T**, soit **720.00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** la proposition ci-dessus,
- **DE PROCEDER** aux travaux ci-dessus nommés pour un montant de **600.00 € H.T**, soit **720.00 € T.T.C.**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 09-2023-09

### **Objet : PAIEMENT SIVOM -S.D.E 24 : Décision Modificative**

Monsieur le Maire annonce à l'Assemblée que la Commune est redevable auprès du **SIVOM – S.D.E 24** d'une somme de **18 320.60 €** relative aux taxes suivantes :

- TX EC 2021 08 0339 VERTEILLAC (Report) EP FACE C RD 708 AU PONTIS pour un montant de **11 876.28 €** ;
- TX EC 2021 08 0338 VERTEILLAC (Report) EP DMA ZA PUY MONZAC pour un montant de **6 444.32 €**.

Il rappelle que ces taxes sont liées aux travaux de réaménagement du réseau électrique (effacement) : câble enterré au lieu de sous terrain, et sur « Puymonzac » : éclairage public.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** la procédure de paiement pour un montant total de **18 320.60 €**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à une décision modificative.

## N°09-2023-10

### **Objet : Choix du Nom donné à l'Ecole élémentaire de Verteillac**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GUICHARD Marie, 3<sup>ème</sup> Adjointe, qui informe les membres du Conseil municipal que la direction de l'école élémentaire de la Commune de Verteillac a souhaité donner un nom à cette dernière.

Après une concertation entre le personnel enseignant et les élèves, plusieurs propositions ont été soumises, Madame GUICHARD Marie en fait lecture et précise que c'est au Conseil municipal de décider en dernier lieu.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le Choix du nom parmi les propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec une abstention **DECIDE** :

- **DE NOMMER** l'école élémentaire de Verteillac : « **Joséphine BAKER** ».

## N° 09-2023-11

### **Objet : Occupation du domaine public communal (Augmentation de la redevance) et Révision de la liste des assujettis**

Monsieur le Maire propose de réglementer les occupations privatives du domaine public grâce à des autorisations d'occupation temporaires.

Il rappelle que cette occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance qui se doit d'être révisée suite à l'inflation depuis 2016.

Monsieur le Maire précise également que la liste des assujettis soit revue.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8, **DECIDE** :
- De mettre en place des autorisations d'occupation du domaine public, sous forme de convention, pour les installations de terrasses, étals et mobiliers sur la voie publique concernant les commerces sédentaires et les habitants,
- Que la durée de l'autorisation sera annuelle,
- D'instituer une redevance d'occupation du domaine public, proportionnelle à l'emprise au sol,
- De fixer ce droit de voirie en prenant en compte l'inflation depuis 2016 à huit euros et neuf cents (**8.09 €**) le mètre carré pour l'année civile,
- Que les recettes correspondantes seront imputées au compte 70323,
- Que la liste des assujettis soit révisée.

#### N° 09-2023-12

#### **Objet : Signature d'un Contrat avec LA POSTE : Sondage identification des personnes vulnérables sur la commune de Verteillac**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que suite à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde Communal, il serait pertinent de contracter avec les services de la Poste afin de sonder les personnes à risque de la commune de Verteillac.

Il annonce un coût de **5.94 € T.T.C** par personne sondée,

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** la proposition de Monsieur le Maire pour contracter avec les services de la Poste afin d'identifier les personnes à risque de la Commune pour un montant de **5.94 € T.T.C** par personne sondée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.
- 

#### N° 09-2023-13

#### **Objet : Réaffectation de l'ensemble des Missions de Madame GUIGNARD Christelle suite à son départ**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal du départ de la commune de Verteillac de Madame GUIGNARD Christelle, Conseillère municipale et donc de sa démission.

Il en résulte que l'ensemble de ses missions et délégations se doivent d'être réaffectées.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se proposer en remplacement sur les missions et délégations suivantes :

- Vice-Présidente du Comité Economie, Commerce, Artisanat, Tourisme, Agriculture : est nommée Mme Marie GUICHARD,
- Présidente du Comité Transport, Mobilité, Adressage, Prévention routière : est nommé Mr Didier FERRIER,
- Titulaire du Comité Jumelage : est nommée Mme Sandra DEBUE,
- Suppléante au Conseil syndical du SIVOS Verteillac Cherval : est nommé Mr Damien BLOYS,
- Suppléante au SMSM de Mareuil : est nommée Mme Ophélie PAJOT,
- Suppléante au SMD3 : est nommé Mr Régis DEFRAÏE.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les indemnités de cette dernière seront réparties en faveur des conseillers hors Adjoint et Maire. Ce qui augmente le pourcentage des Conseillers à 1.58 % de l'Indice terminal de la Fonction Publique (Indice 1027).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE DE NOMMER :**

- × Vice-Présidente du Comité Economie, Commerce, Artisanat, Tourisme, Agriculture : est nommée Mme Marie GUICHARD,
- × Présidente du Comité Transport, Mobilité, Adressage, Prévention routière : est nommé Mr Didier FERRIER,
- × Titulaire du Comité Jumelage : est nommée Mme Sandra DEBUE,
- × Suppléante au Conseil syndical du SIVOS Verteillac Cherval : est nommé Mr Damien BLOYS,
- × Suppléante au SMSM de Mareuil : est nommée Mme Ophélie PAJOT,
- × Suppléante au SMD3 : est nommé Mr Régis DEFRAÏE.

- **D'AUTORISER** la répartition de l'indemnité de Madame GUIGNARD Christelle proratisée selon les pourcentages évoqués aux Conseillers uniquement,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recalculer les indemnités de chacun selon le tableau ci-après à compter du 01/10/2023.

FONCTION	NOM/PRENOM	Indemnités allouées en % de l'indice terminal de la Fonction Publique (INDICE 1027)	Montant mensuel brut
MAIRE	DEFRAÏE Régis	36 %	1 470.93 €
1 <sup>er</sup> ADJOINT	BOUCARD David	9 %	367.73 €
2 <sup>ème</sup> ADJOINT	FERRIER Didier	9 %	367.73 €
3 <sup>ème</sup> ADJOINT	GUICHARD Marie	9 %	367.73 €
4 <sup>ème</sup> ADJOINT	BLOYS Damien	9 %	367.73 €
Conseiller Municipal avec Délégation	CONSTANT Simon	0 %	0
Conseiller Municipal avec Délégation	BORDIER Frédérique	1.58 %	64.56 €
Conseiller Municipal avec Délégation	VIMBER Jean-François	1.58 %	64.56 €
Conseiller Municipal avec Délégation	DEBUE Sandra	1.58 %	64.56 €
Conseiller Municipal avec Délégation	KIEFFER Christian	1.58 %	64.56 €
Conseiller Municipal avec Délégation	PAJOT Ophélie	1.58 %	64.56 €
Conseiller Municipal avec Délégation	JOSEFOWITZ Virginie	0 %	0
Conseiller Municipal avec Délégation	PANAZOL Jeannot	1.58 %	64.56 €
Conseiller Municipal avec Délégation	AVELLANEDA Jean-Raymond	1.58 %	64.56 €

## N° 09-2023-14

### **Objet : Achat de distributeurs de sacs « déjections canines » avec poubelle**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'il a été constaté nombre de déjections canines sur la commune de Verteillac auquel il convient d'y remédier.

Il propose d'investir dans l'achat de distributeurs avec sacs biodégradables, et poubelles dédiées.

Monsieur le Maire précise que ces dispositifs seront accompagnés de panneaux indicatifs sur trois lieux stratégiques différents au sein de la commune.

Il fait lecture du devis de la SARL « ANIMO CONCEPT » - 6, Place des Corporations – 34590 Marsillargues et annonce un montant de **2 727.51 € H.T**, soit **3 273.01 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER** le devis de la SARL « ANIMO CONCEPT » - 6, Place des Corporations – 34590 Marsillargues pour un montant de **2 727.51 € H.T**, soit **3 273.01 € T.T.C.**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 09-2023-15

### **Objet : Salle « Camille MERLAUD » : Achat de tables supplémentaires**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la nécessité d'investir dans l'achat de tables supplémentaires dans la salle « Camille MERLAUD ».

Il procède à la lecture du devis de la S.A.S SODEMATUB :

- 4 tables rectangle 140\*70 et annonce un montant de **515.16 € H.T**, soit **630.62 € T.T.C**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE :**

- **DE VALIDER l'achat de tables supplémentaires auprès de** la S.A.S SODEMATUB pour un montant de **515.16 € H.T**, soit **630.62 € T.T.C.**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense.

## N° 09-2023-16

### **Objet : Adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 Février 1992, d'un COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE de la Fonction Publique Territoriale placé auprès du Centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'Assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le conseil municipal, décide l'adhésion de la collectivité au COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE pour le versement des prestations d'action sociales à ses agents, s'engage à inscrire au Budget le montant total de la cotisation et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion. Adhésion pour les actifs et les retraités.

## N° 09-2023-17

### **Objet : Signature d'une convention avec l'Union Départemental des Sapeur- Pompiers de la Dordogne Section Secourisme**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'organiser une formation PSC1 en faveur des personnels du SIVOS et de la Mairie. Il fait lecture de la convention.

Monsieur le Maire annonce que les frais de ladite formation sont de 65 € par personne avec un minima de 10 personnes soit **650.00 € Net** non assujettis à la TVA.

Il propose que la commune procède au règlement total de la prestation et refacture ensuite au SIVOS au prorata du nombre d'agents participants.



Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** la signature d'une convention avec l'Union Départemental des Sapeur-Pompiers de la Dordogne Section Secourisme,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense et à procéder à la refacturation au SIVOS de Verteillac Cherval.

#### **N° 09-2023-18**

##### **Objet : Achat d'un réfrigérateur**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans l'achat d'un petit réfrigérateur destiné à stocker les denrées alimentaires des agents de la Mairie.

Il fait lecture du devis de l'entreprise MERLAUD et FILS- Le Bourg- 24320 Verteillac et propose d'allouer une enveloppe de **300.00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** l'achat d'un petit réfrigérateur auprès de l'entreprise MERLAUD et FILS- Le Bourg-24320 Verteillac pour une enveloppe de **300.00 € T.T.C** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense.

#### **N° 09-2023-19**

##### **Objet : Réparation des luminaires de l'école de Verteillac**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que les luminaires de l'école de Verteillac sont actuellement hors service. Il convient de procéder à leur réparation.

Monsieur le Maire procède à la lecture du devis de la SARL Ambiance LED - 23, Rue des Moissons-16410 GARAT et annonce un montant de **350.00 € H.T**, soit **420.00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la réparation des luminaires de l'école de Verteillac,
- **DE VALIDER le devis de la SARL « Ambiance LED »** - 23, Rue des Moissons- 16410 GARAT pour un montant de **350.00 € H.T**, soit **420.00 € T.T.C**,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager la dépense ;

#### **N° 09-2023-20**

##### **Objet : Achat de Bons en faveur des bénévoles**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal qu'épisodiquement certains bénévoles apportent une aide substantielle à la Commune de Verteillac.

Il propose de remercier certains de ces derniers, en fonction de l'efficiace de leur contribution, en leur offrant des bons d'achat d'une valeur maximale de **150.00 € T.T.C** auprès de commerçants.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** la proposition de Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de bons auprès des commerçants à hauteur maximale de **150.00 €** pour les bénévoles dont l'aide est concrète et efficiente.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

## **DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

N°09-2023-01

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2022

N° 09-2023-02

VERTEILLAC : REFERENT SUR LE DISPOSITIF DE L'ASSOCIATION « MES NOUVEAUX VOISINS » : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

N° 09-2023-03

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE DE VERTEILLAC : ETUDE GEOTECHNIQUE, CHOIX DU PRESTATAIRE

N° 09-2023-04

ECHANGE DE PARCELLES DE TERRAINS ENTRE LA COMMUNE DE VERTEILLAC ET MADAME PONCEAU

N° 09-2023-05

ACHAT D'UNE DEBROUSAILLEUSE ANOVA ET ACHAT D'UN TRANSPALLETTE

N° 09-2023-06

PROJET AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE LA MAIRIE ET DIVERS TRAVAUX DE LOCAUX

N° 09-2023-07

DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAM

N° 09-2023-08

TRAVAUX A REALISER : POSE DE BLOC DE PIERRE AU LIEU-DIT « CHEZ MARTINE »

N° 09-2023-09

PAIEMENT SIVOM -S.D.E. 24 : DECISION MODIFICATIVE

N°09-2023-10

CHOIX DU NOM DONNE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE VERTEILLAC

N°09-2023-11

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL (AUGMENTATION DE LA REDEVANCE) ET REVISION DE LA LISTE DES ASSUJETTIS

N°09-2023-12

SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA POSTE : SONDAGE IDENTIFICATION DES PERSONNES VULNERABLES SUR LA COMMUNE DE VERTEILLAC

N°09-2023-13

REAFFECTATION DE L'ENSEMBLE DES MISSIONS DE MADAME GUIGNARD CHRISTELLE SUITE A SON DEPART

N°09-2023-14

ACHAT DE DISTRIBUTEURS DE SACS « DEJECTIONS CANINES » AVEC POUBELLE

N°09-2023-15

SALLE « CAMILLE MERLAUD » : ACHAT DE TABLES SUPPLEMENTAIRES

N°09-2023-16

ADHESION AU COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

N°09-2023-17

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'UNION DEPARTEMENTAL DES SAPEUR-POMPIERS DE LA DORDOGNE SECTION SECOURISME

N°09-2023-18

ACHAT D'UN REFRIGERATEUR

N°09-2023-19

REPARATION DES LUMINAIRES DE L'ECOLE DE VERTEILLAC

N°09-2023-20

ACHAT DE BONS EN FAVEUR DES BENEVOLES

**SUIVENT LES SIGNATURES**